

AVIS DE LA COMMISSION

22 juin 2005

SALBUTAMOL ARROW 2,5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose

Boîte de 20 récipients unidoses de 2,5 ml (CIP : 365 793-0)

SALBUTAMOL ARROW 2,5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose

Boîte de 60 récipients unidoses de 2,5 ml (CIP : 365 795-3)

SALBUTAMOL ARROW 5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose

Boîte de 20 récipients unidoses de 2,5 ml (CIP : 365 799-9)

SALBUTAMOL ARROW 5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose

Boîte de 60 récipients unidoses de 2,5 ml (CIP : 365 801-3)

Sulfate de salbutamol

Laboratoire ARROW GENERIQUES

Liste I

Médicament à prescription réservée aux spécialistes en pneumologie ou en pédiatrie. Médicament pouvant être administré par tout médecin intervenant en situation d'urgence ou dans le cadre d'une structure d'assistance médicale mobile ou de rapatriement sanitaire (article R. 5143-5-8 du code de la santé publique).

Date de l'AMM : 03/06/2004

Motif de la demande : *Inscription sur liste Sécurité Sociale et collectivités*

1 CARACTERISTIQUES DU MEDICAMENT

1.1. Principe actif

sulfate de salbutamol

1.2. Originalité

Ces spécialités sont des bronchodilatateurs de la classe des bêta-2 agonistes à action rapide et de courte durée, utilisé en inhalation par nébulisation.

Les spécialités SALBUTAMOL ARROW solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose, est générique de VENTOLINE solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

1.3. Indications

Traitement symptomatique des asthmes aigus graves.

Traitement des poussées aiguës des bronchopneumopathies chroniques obstructives de l'adulte.

Remarque: l'asthme aigu grave nécessite une hospitalisation en unité de soins intensifs.

Une oxygénothérapie et une corticothérapie par voie systémique doivent être envisagées en association au traitement bronchodilatateur.

1.4. Posologie

- SALBUTAMOL ARROW 5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose

Adulte : 5 à 10 mg de salbutamol soit 1 à 2 unidoses de 2,5 ml par nébulisation,

Enfant et nourrisson : 50 à 150 µg de salbutamol/kg (soit 0,025 à 0,075 ml/kg de cette solution) sans généralement dépasser 5 mg (1 unidose de 2,5 ml) de salbutamol par nébulisation.

La nébulisation peut être renouvelée toutes les 20 à 30 minutes en fonction du résultat clinique et de la tolérance du traitement.

- SALBUTAMOL ARROW 2,5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose

Adulte : 5 à 10 mg de salbutamol soit 2 à 4 unidoses de 2,5 ml par nébulisation,

Enfant et nourrisson : 50 à 150 µg de salbutamol/kg (soit 0,05 à 0,15 ml/kg de cette solution) sans généralement dépasser 5 mg (2 unidoses de 2,5 ml) de salbutamol par nébulisation.

La nébulisation peut être renouvelée toutes les 20 à 30 minutes en fonction du résultat clinique et de la tolérance du traitement.

2 RAPPEL MEDICAMENTS COMPARABLES

2.1. Classement ATC

R : SYSTEME RESPIRATOIRE
R03 : MÉDICAMENTS POUR LES SYNDROMES OBSTRUCTIFS DES VOIES
AÉRIENNES
R03A : ADRENERGIQUES POUR INHALATION
R03AC : AGONISTES SELECTIFS BÊTA 2 ADRENERGIQUES
R03AC02 : Salbutamol

2.2. Médicaments de même classe pharmaco-thérapeutique

Il s'agit des spécialités à base de bronchodilatateur bêta-2 agoniste, administrées par nébulisation :

- BRICANYL 0,5mg/2ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose
- TERBUTALINE ARROW 0,5mg/2ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose
- VENTOLINE 2,5mg/2,5ml ; 5mg/2,5ml ; 1,25mg/2,5ml ; 0,5 pour cent (5mg/ml), solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose
- SALBUTAMOL UNITHER 2,5mg/2,5ml ; 5mg/2,5ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose
- SALBUTAMOL MERCK 2,5mg/2,5ml ; 5mg/2,5ml solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose

Ces spécialités sont uniquement agréées pour les collectivités. Les spécialités VENTOLINE, BRICANYL, SALBUTAMOL MERCK et TERBUTALINE ARROW ont fait une demande d'inscription sur la liste des spécialités remboursées aux assurés sociaux.

2.3. Médicaments à même visée thérapeutique

Les autres médicaments indiqués dans la prise en charge de l'asthme aigu grave et des poussées aiguës des broncho-pneumopathies chroniques obstructives sont : les bêta-2 agonistes sous forme d'aérosol doseur + chambre d'inhalation, l'oxygénothérapie et les corticoïdes systémiques, les anticholinergiques administrés par nébulisation, et en cas d'échec, les bêta-2 agonistes par voie intra-veineuse.

3 ANALYSE DES DONNEES DISPONIBLES

Ces spécialités sont génériques de la spécialité princeps VENTOLINE, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

4 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

4.1. Service médical rendu

L'asthme aigu grave et les poussées aiguës de BPCO peuvent engager le pronostic vital.

Ces spécialités entrent dans le cadre du traitement de l'asthme grave en phase aiguë et du traitement des poussées de BPCO.

Le rapport efficacité / effets indésirables de ces spécialités est important.

Ces spécialités sont des médicaments de première intention.

Il existe des alternatives.

Les poids de santé publique induits par l'asthme et la BPCO sont respectivement important et majeur. Ce médicament étant actuellement disponible à l'hôpital, il n'est pas attendu d'impact supplémentaire en termes de morbi-mortalité lié à son passage en ville. En conséquence, il n'est pas attendu d'intérêt de santé publique lié à la sortie en ville des spécialités SALBUTAMOL ARROW solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

Le service médical rendu dans les deux indications, traitement symptomatique de l'asthme aigu grave et des poussées aiguës de BPCO, par les spécialités SALBUTAMOL ARROW solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose, est important.

4.2. Amélioration du service médical rendu

SALBUTAMOL ARROW solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose, n'apporte pas de service médical rendu par rapport à la spécialité princeps VENTOLINE solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

4.3. Place dans la stratégie thérapeutique

4.3.1 Stratégie thérapeutique dans l'asthme aigu grave

La prise en charge de l'asthme aigu repose sur l'administration de bronchodilatateurs de courte durée d'action. Les bêta-2 agonistes de courte durée d'action sont les bronchodilatateurs utilisés en première intention.

En cas d'asthme aigu grave, c'est à dire ne cédant pas à l'administration d'un bêta-2 agoniste de courte durée d'action, il est recommandé d'associer d'emblée un bronchodilatateur anticholinergique (bromure d'ipratropium).

L'asthme aigu grave est une situation d'urgence dans laquelle l'hospitalisation est indispensable pour traiter la détresse vitale (oxygénothérapie, corticothérapie intra-veineuse, possibilité d'intubation ...). La voie nébulisée permet alors une administration rapide de fortes doses sans nécessiter la collaboration du patient ni une surveillance étroite par le personnel infirmier.

En ville, compte tenu de l'urgence et de l'existence d'un risque vital à court terme, il peut être impératif dans certains cas (éloignement géographique ne permettant pas un accès rapide aux soins médicalisés, crises suraiguës fréquentes) de débiter le traitement bronchodilatateur avant l'admission aux urgences hospitalières. En fonction de l'état clinique du patient, la voie nébulisée peut être alors envisagée.

4.3.2 Stratégie thérapeutique dans les poussées aiguës de BPCO

D'après les « Recommandations pour la prise en charge de la BPCO » (SPLF 2003), la très grande majorité des exacerbations peuvent et doivent être prises en charge au domicile avec des séances de kinésithérapie bronchique (Grade C) et la poursuite ou l'augmentation temporaire des doses de bronchodilatateur (à2-mimétique ou anticholinergique) au moyen d'un aérosol doseur pressurisé (spray) avec chambre d'inhalation ou d'un dispositif inhalateur de poudre. Si cette prise en charge est insuffisante, ou en cas de signes de décompensation respiratoire, une prise en charge médicalisée et une hospitalisation s'imposent. Le traitement peut alors inclure de fortes doses de bronchodilatateur par nébulisations. Les traitements débutés lors de la prise en charge d'une exacerbation doivent être systématiquement réévalués et revus à la baisse dans les jours et les semaines suivants.

En cas de prise en charge hospitalière, les bêta-2 agonistes de courte durée d'action sont efficaces et recommandés en première intention. Bien que les preuves de l'efficacité de cette association soit discutée, l'association d'un bêta-2 agoniste de courte durée d'action avec le bromure d'ipratropium est recommandée en deuxième intention si une amélioration rapide n'est pas obtenue avec un bêta-2 agoniste de courte durée d'action seul.

4.4. Population cible

Dans l'asthme, la population cible correspond aux patients dont la gravité de la crise d'asthme est prévisible du fait d'antécédent de crise d'asthme grave suraiguë. En l'absence de données épidémiologiques spécifiques de l'asthme grave suraiguë, on peut extrapoler la population cible à partir du nombre d'hospitalisations par an pour asthme aigu grave estimée au maximum à 16 000. (Révision de la troisième conférence de consensus en réanimation et médecine d'urgence de 1998 L'Her E et al, 2002).

D'après les données épidémiologiques françaises disponibles [SPLF recommandations 1997, Huchon et al. (2002, Eur. Respir. J.) et Neukich et Perdrizet (1988, Rev. Mal. Resp.)], environ 3,5 millions de personnes seraient atteintes de bronchite chronique avec une évolution vers une BPCO dans un tiers des cas, soit chez environ 1.150.000 patients. La proportion de ces patients susceptibles de présenter des poussées aiguës de BPCO et de tirer un bénéfice d'un traitement à domicile n'est pas connue.

Le plus souvent, dans les situations d'urgences, le médecin qui doit disposer d'un nébuliseur, fournit la spécialité acquise dans le cadre de sa trousse d'urgence. Une très faible proportion de ces patients devrait donc être concernée par la prescription de ce médicament, pour laquelle la situation d'urgence doit être anticipée. Il s'agit notamment des patients ayant des antécédents de crises sévères suraiguës d'asthme, pour lesquels le médecin aura prescrit de façon préventive médicament et nébuliseur.

4.5. Recommandations de la commission de la transparence

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et agréées aux collectivités dans l'indication et aux posologies de l'AMM.

4.5.1. Conditionnement

Compte tenu des indications de l'AMM, la commission souhaite que les conditionnements soient limités à une semaine de traitement.

4.5.2. Taux de remboursement : 65 %